

ADDITIONS À LA BASE DE TARIFICATION
PRÉVISION 4/8 - 2016, CAUSES TARIFAIRES 2016 et 2017
(000 \$)

No de ligne	BUDGET CAUSE 2016			PRÉVISION 4/8 2016			BUDGET CAUSE 2017			
	TOTAL BUDGET CAUSE 2016	PROJETS INFÉRIEURS À 1,5 M\$	PROJETS SUPÉRIEURS À 1,5 M\$	TOTAL PRÉVISION 4/8 2016	PROJETS INFÉRIEURS À 1,5 M\$	PROJETS SUPÉRIEURS À 1,5 M\$	TOTAL BUDGET CAUSE 2017	PROJETS INFÉRIEURS À 1,5 M\$	PROJETS SUPÉRIEURS À 1,5 M\$	
1	FRAIS REPORTÉS									
2	ACTIFS INTANGIBLES - DÉVELOPPEMENTS INFORMATIQUES	10 012	6 479	3 533	16 244	6 605	9 639	7 704	6 400	1 304
3	PROGRAMMES COMMERCIAUX	18 663	18 621	42	15 347	15 127	220	15 253	14 468	785
4	TOTAL DES FRAIS REPORTÉS	28 675	25 100	3 575	31 591	21 732	9 859	22 957	20 868	2 089
5	IMMOBILISATIONS									
6	DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU	35 380	35 195	185	39 191	38 734	457	57 606	42 278	15 328
7	AMÉLIORATION DU RÉSEAU	60 707	60 559	148	53 090	53 235	(145)	53 698	54 550	(852)
8	TRANSMISSION - RÉSEAU	(253)	1 527	(1 780)	1 679	1 994	(315)	53 210	1 529	51 681
9	ENTREPOSAGE DU GAZ	790	790	0	2 827	2 827	0	2 150	2 150	0
10	INSTALLATIONS GÉNÉRALES	19 339	19 339	0	20 314	19 886	428	23 430	23 430	0
11	FRAIS GÉNÉRAUX CAPITALISÉS	13 860	13 670	190	14 025	13 875	150	15 825	13 274	2 551
12	AUTRES	818	818	0	794	794	0	1 149	1 149	0
13	CONTRIBUTIONS									
14	SUBVENTIONS GOUVERNEMENTALES	0	0	0	0	0	0	(25 545)	0	(25 545)
15	TOTAL DES IMMOBILISATIONS	130 641	131 898	(1 257)	131 920	131 345	575	181 523	138 360	43 163
16	INTÉGRATION DES PROJETS HORS BASE									
17	AU SOLDE D'OUVERTURE DE LA CAUSE TARIFAIRE									
18	IMMOBILISATIONS	3 491	0	3 491	3 550	0	3 550	45 077	0	45 077
19	ACTIFS INTANGIBLES - DÉVELOPPEMENTS INFORMATIQUES	4 873	0	4 873	0	0	0	0	0	0
20	TOTAL DES ADDITIONS À LA BASE DE TARIFICATION	167 680	156 998	10 682	167 061	153 077	13 984	249 557	159 228	90 329

ADDITIONS À LA BASE DE TARIFICATION
PRÉVISION 4/8 - 2016, CAUSES TARIFAIRES 2016 et 2017
(000 \$)

No de ligne		ÉCARTS	BUDGET CAUSE 2016	PRÉVISION 4/8 2016	BUDGET CAUSE 2017	ÉCARTS
1	FRAIS REPORTÉS					
2	Actifs Intangibles - Développements informatiques	(1) 6 232	10 012	16 244	7 704	(8 540) (1)
3	Programmes commerciaux	(2) (3 316)	18 663	15 347	15 253	(94)
4	TOTAL DES FRAIS REPORTÉS	2 916	28 675	31 591	22 957	(8 634)
5	IMMOBILISATIONS					
6	DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU	(3) 3 349	37 387	40 736	58 038	17 302 (4)
7	(voir le détail à Gaz Métro-6, Document 3, p. 12)					0
8	Contributions clients - autres	180	(1 694)	(1 514)	(1 736)	(222)
9	Contributions clients - 300 \$	195	(1 413)	(1 218)	(1 176)	42
10	Biométhane	0	0	0	1 293	1 293 (5)
11	Renforcement du réseau de distribution	87	1 100	1 187	1 187	0
12	Total Développement du réseau	3 811	35 380	39 191	57 606	18 415
13	AMÉLIORATION DU RÉSEAU					
14	Branchements d'immeubles	(513)	10 625	10 112	9 916	(196)
15	Protection cathodique	(202)	5 095	4 893	4 671	(222)
16	Mesurage	0	9 400	9 400	9 825	425
17	Régulateurs de pression	(6) (1 406)	2 512	1 106	1 371	265
18	Postes de livraison	(7) 1 572	4 374	5 946	6 396	450
19	Conduites principales	(8) (7 075)	28 701	21 626	21 519	(107)
20	Biogaz	7	0	7	0	(7)
21	Total Amélioration du réseau	(7 617)	60 707	53 090	53 698	608
22	TRANSMISSION - RÉSEAU					
23	Raccordement et Régularisation	(9) 1 932	(253)	1 679	1 529	(150)
24	Renforcement du réseau de transmission	0			51 681	51 681 (10)
25	Total Transmission - Réseau	1 932	(253)	1 679	53 210	51 531
26	ENTREPOSAGE DU GAZ					
27	Usine de liquéfaction	(11) 2 037	790	2 827	2 150	(677)
28	Total Entreposage du gaz	2 037	790	2 827	2 150	(677)
29	INSTALLATIONS GÉNÉRALES					
30	Structures et améliorations	(12) (1 043)	5 345	4 302	6 050	1 748 (13)
31	Mobiliers et équipements de bureau	(14) 1 300	1 000	2 300	1 450	(850)
32	Équipements de transport	(399)	7 760	7 361	8 798	1 437 (15)
33	Machinerie lourde	324	200	524	202	(322)
34	Outils et équipements de travail	522	2 078	2 600	3 049	449
35	Équipements informatiques	271	2 956	3 227	3 881	654
36	Total Installations générales	975	19 339	20 314	23 430	3 116
37	FRAIS GÉNÉRAUX CAPITALISÉS	165	13 860	14 025	15 825	1 800 (16)
38	INVENTAIRE GAZ COUSSIN	0	0	0	0	0
39	RÉINTÉGRATION AMORTISSEMENT DE VÉHICULES	(24)	818	794	1 149	355
40	CONTRIBUTIONS					
41	Subventions gouvernementales	0	0	0	(25 545)	(25 545) (17)
42	TOTAL DES IMMOBILISATIONS	1 279	130 641	131 920	181 523 (*)	49 603
43	INTÉGRATION DES PROJETS MAJEURS HORS BASE À LA BASE DE					
44	TARIFICATION DANS LE SOLDE D'OUVERTURE DE LA CAUSE TARIFAIRE (note 18)					
45	Approvisionnement gazier					
46	Immobilisations	(95)	95			0
47	Actifs intangibles - Développements informatiques	(4 873)	4 873			0
48	Pont rivière du Cap Rouge	(123)	1 155	1 032		(1 032)
49	MTQ Aut 70	277	2 241	2 518		(2 518)
50	Pont Bouchard	0			1 329	1 329
51	Biométhane	0			793	793
52	Beauharnois	0			(1 520)	(1 520)
53	Bellechasse	0			19 137	19 137
54	Poste de compression La Tuque	0			15 528	15 528
55	Poste de compression St-Maurice	0			9 810	9 810
56	TOTAL INTÉGRATION DES PROJETS MAJEURS HORS BASE À LA BASE DE					
57	TARIFICATION DANS LE SOLDE D'OUVERTURE DE LA CAUSE TARIFAIRE	(4 814)	8 364	3 550	45 077	41 527
58	TOTAL DES ADDITIONS À LA BASE DE TARIFICATION	(619)	167 680	167 061	249 557	82 495
59	(*)	Gaz Métro-6, Document 6, page 2 (additions & transferts à la valeur historique + coûts d'abandons comptabilisés à l'encontre de l'amortissement cumulé).				

**ADDITIONS À LA BASE DE TARIFICATION
PRÉVISION 4/8 – 2016, CAUSES TARIFAIRES 2016 ET 2017**

1 1. Gaz Métro avait l'habitude de présenter les actifs intangibles – développements informatiques
2 détaillés selon les rubriques suivantes : bureautique/finances, exploitation et service à la
3 clientèle. Les systèmes et processus relatifs aux projets de développements informatiques
4 ayant évolué, Gaz Métro propose une nouvelle façon de présenter les actifs intangibles. Voir
5 Gaz Métro – 6, Document 3, page 11.

6 L'augmentation de 6,2 M\$ des investissements en actifs intangibles – développements
7 informatiques entre la Cause tarifaire 2016 et le 4/8 2016 s'explique principalement par la
8 hausse des investissements relative au projet visant la modernisation de la solution
9 informatique pour la gestion des approvisionnements gaziers (D-2015-207).

10 La diminution des investissements en actifs intangibles – développements informatiques de
11 8,5 M\$ entre le 4/8 2016 et la Cause tarifaire 2017 est principalement attribuable à la fin du
12 projet visant la modernisation de la solution informatique pour la gestion des
13 approvisionnements gaziers au cours de l'exercice financier 2017.

14 2. L'écart de 3,3 M\$ entre la Cause tarifaire 2016 et le 4/8 2016 est principalement attribuable à
15 une baisse des programmes de rabais à la consommation (« PRC ») dans le marché
16 commercial. Cette baisse des PRC dans le marché commercial s'explique par le fait que des
17 engagements signés au cours des exercices financiers précédents ne seront pas versés aux
18 clients durant l'exercice, comme prévu initialement à la Cause tarifaire 2016. Ces
19 engagements seront versés au cours des exercices subséquents. Cette baisse des PRC est
20 également attribuable au marché résidentiel. La prévision des ventes pour ce marché a
21 diminué afin de refléter le ralentissement de ce marché prévu en 2016. Finalement, dans une
22 moindre mesure, tant dans le marché commercial que le marché résidentiel, le PRC moyen
23 en $\text{¢}/\text{m}^3$ a été révisé à la baisse, à la suite des dernières données réelles disponibles.

24 3. L'augmentation de 3,3 M\$ des investissements en développement du réseau entre le 4/8
25 2016 et la Cause tarifaire 2016 s'explique principalement par une augmentation des coûts
26 moyens de branchement et de conduites.

27 4. L'augmentation des investissements en développement du réseau de 17,3 M\$ entre le 4/8

1 2016 et la Cause tarifaire 2017 s'explique principalement par l'intégration dans la base de
2 tarification en 2017 du projet d'extension de réseau – Parc industriel de Beauharnois (1,3 M\$)
3 (D-2015-070) et du projet d'extension de réseau dans la région de Bellechasse (12,5 M\$)
4 (D-2015-200). Une partie de l'écart s'explique également par une augmentation des
5 investissements de 1,5 M\$ relativement à 5,5 km de conduites supplémentaires censées être
6 installées en raison de projets plus importants dans la région des Laurentides, de l'Estrie et
7 de Québec. Deux projets du secteur de la grande entreprise d'une valeur totale de 1,2 M\$
8 ponctuelle à 2017 expliquent également une partie de cet écart.

9 **5.** La hausse des investissements de 1,3 M\$ liés au biométhane s'explique par l'intégration à la
10 base de tarification en 2017 des coûts engagés en 2016 du projet d'investissement pour le
11 raccordement de la ville de Saint-Hyacinthe à des fins d'injection (D-2015-107).

12 **6.** La diminution des investissements d'un montant de 1,4 M\$ entre la Cause tarifaire 2016 et le
13 4/8 2016 relativement aux régulateurs de pression s'explique principalement par le projet de
14 reconstruction d'un poste dans la région de Montréal qui a été annulé (0,8 M\$) et par le projet
15 du bouclage Castagne (0,5 M\$) qui a été reporté en 2018.

16 **7.** L'écart de 1,6 M\$ entre la Cause tarifaire 2016 et le 4/8 2016 relativement aux postes de
17 livraison s'explique par une augmentation de 1,0 M\$ des investissements pour des projets en
18 odorisation et une augmentation de 0,6 M\$ pour le projet de reconstruction d'une chaudière
19 dans la région de Jonquière.

20 **8.** L'écart de 7,1 M\$ entre la Cause tarifaire 2016 et le 4/8 2016 relativement aux conduites
21 principales s'explique principalement par la diminution de 7,3 M\$ des investissements en
22 joints mécaniques due à la réalisation d'un plus grand nombre de projets de développement
23 de réseau. Conséquemment, il y a eu une réallocation des ressources internes et externes
24 entre les projets de développement du réseau et ceux d'amélioration du réseau. Les
25 investissements en amélioration du réseau devant être réalisés en 2016 sont reportés à une
26 date ultérieure. La diminution de 0,4 M\$ des investissements pour les projets en conduites
27 enfouies explique également une partie de cet écart. Ces diminutions sont partiellement
28 atténuées par une augmentation des investissements de 1,4 M\$ pour des projets réalisés à
29 la demande du ministère des Transports, de la Mobilité durable et Électrification des
30 transports (« MTQ »). Le résiduel de l'écart s'explique par une diminution prévisionnelle de la
31 réalisation d'un ensemble de plus petits projets.

- 1 **9.** L'écart d'un montant de 1,9 M\$ en raccordement et régularisation entre la Cause tarifaire
2 2016 et le 4/8 2016 s'explique principalement par la diminution de 1,6 M\$ du versement censé
3 être reçu du MTQ en raison d'une réduction des coûts totaux du projet de relocalisation de la
4 conduite de transmission située près du prolongement de l'autoroute 70 à Saguenay
5 (D-2014-098).
- 6 **10.** L'écart de 51,7 M\$ entre le 4/8 2016 et la Cause tarifaire 2017 s'explique par l'intégration à la
7 base de tarification en 2017 des projets d'investissement visant l'amélioration et le
8 renforcement des réseaux de transmission du Saguenay (D-2015-118).
- 9 **11.** L'augmentation des investissements de 2,0 M\$ pour l'usine de liquéfaction entre la Cause
10 tarifaire 2016 et le 4/8 2016 s'explique principalement par l'ajout du projet de modernisation
11 de la sûreté du site et du projet de reconstruction du moteur d'un liquéfacteur d'un montant
12 respectif de 0,7 M\$ et de 0,3 M\$. L'augmentation s'explique également par un investissement
13 de 0,5 M\$ en raison de la continuité, en 2016, de projets commencés en 2015. Le solde de
14 l'écart s'explique par l'identification de besoins supplémentaires pour des petits projets.
- 15 **12.** La diminution de 1,0 M\$ entre la Cause tarifaire 2016 et le 4/8 2016 relativement aux
16 structures et améliorations s'explique principalement par le report, à la Cause tarifaire 2017,
17 d'investissements initialement prévus au 4/8 2016. Cet exercice de repriorisation a été fait
18 afin de permettre l'investissement en mobilier expliqué à la note 15.
- 19 **13.** L'augmentation de 1,7 M\$ entre le 4/8 2016 et la Cause tarifaire 2017 pour les
20 investissements en structure et amélioration s'explique principalement par le fait que
21 Gaz Métro reprend en 2017 les investissements reportés à l'année 2016. Le solde de l'écart
22 s'explique par l'identification de besoins supplémentaires pour des projets de rénovation et
23 de mise à niveau des bâtiments.
- 24 **14.** L'augmentation de 1,3 M\$ entre la Cause tarifaire 2016 et le 4/8 2016 s'explique
25 principalement par le remplacement graduel sur 5 ans du mobilier par une gamme mieux
26 adaptée aux besoins d'affaires. La gamme de mobilier actuelle a plus de 10 ans et depuis
27 2011, ces produits ne sont plus disponibles sur le marché. Le nouveau mobilier permet une
28 agilité organisationnelle en privilégiant la collaboration et les changements technologiques.
- 29 **15.** L'augmentation de 1,4 M\$ entre le 4/8 2016 et la Cause tarifaire 2017 pour les

1 investissements en équipement de transport s'explique principalement par la hausse des
2 acquisitions en camions de raccordement 0,6 M\$ et en fourgonnettes 0,4 M\$.

3 **16.** La hausse de 1,8 M\$ entre le 4/8 2016 et la Cause tarifaire 2017 relativement aux frais
4 généraux capitalisés s'explique principalement par l'intégration de projets majeurs dans la
5 base de tarification en 2017. Ainsi, une plus grande portion de frais généraux capitalisés a
6 été incluse dans la base de tarification de 2017.

7 **17.** L'écart de 25,5 M\$ des subventions gouvernementales entre le 4/8 2016 et la Cause tarifaire
8 2017 s'explique par une subvention qui sera reçue en 2017 dans le cadre du projet
9 d'extension de réseau dans la région de Bellechasse (D-2015-200).

10 **18. Intégration des projets majeurs hors base à la base de tarification dans le solde**
11 **d'ouverture de la Cause tarifaire.**

12 Les investissements des années antérieures, intégrés à la base de tarification en début
13 d'année, à la suite de l'approbation du projet par la Régie, sont aussi présentés à titre
14 informatif.

15 **19. Article 5 du Règlement sur les conditions et les cas requérant une autorisation de la**
16 **Régie de l'énergie (article 73 de la Loi)**

17 Afin de satisfaire à l'article ci-dessus mentionné, les demandes d'autorisation pour les
18 investissements, dont les coûts sont inférieurs au seuil de 1,5 M\$, doivent être faites par
19 catégorie d'investissements et doivent comporter les informations suivantes :

- 20 • la description synthétique des investissements et de leurs objectifs;
- 21 • les coûts associés à chaque catégorie d'investissements;
- 22 • la justification des investissements en relation avec les objectifs;
- 23 • l'impact sur les tarifs;
- 24 • l'impact sur la fiabilité du service de distribution de gaz naturel.

25 Les pages 1 et 2 du présent document présentent les investissements qui sont prévus au cours
26 de l'année tarifaire 2016-2017.

27 Ces investissements sont présentés sous deux rubriques générales ventilées entre les projets
28 inférieurs et supérieurs à 1,5 M\$, à savoir les frais reportés pour un total de 23,0 M\$ et les

1 immobilisations pour un total de 181,5 M\$.

2 Les frais reportés comportent deux grandes catégories, à savoir les actifs intangibles pour un
3 total de 7,7 M\$ et les programmes commerciaux pour un total de 15,3 M\$.

4 Pour ce qui est des programmes commerciaux, ces investissements correspondent aux
5 sommes versées en vertu des programmes de rabais à la consommation (PRC) et de
6 rétention par voie de rabais à la consommation (PRRC).

7 Les immobilisations sont ventilées de la manière suivante :

8 • **Développement de réseau (57,6 M\$)**

9 Les investissements prévus sous cette rubrique sont nécessaires pour assurer le
10 raccordement de la nouvelle clientèle. La page 12 de ce document présente ces
11 investissements selon qu'ils proviennent d'extensions de réseau supérieures à 1,5 M\$, ou
12 de projets de raccordement sur et hors réseau inférieurs à 1,5 M\$.

13 Les projets de développement de réseau sont réalisés en fonction de leur rentabilité. La
14 rentabilité projetée des nouveaux investissements est présentée dans chacun des
15 dossiers tarifaires à la pièce présentant la rentabilité du plan de développement 2016-
16 2017 (Gaz Métro-3, Document 2).

17 Les investissements dans le projet de Biométhane consistent à permettre l'injection dans
18 le réseau de distribution de Gaz Métro de gaz naturel renouvelable produit par la ville de
19 Saint-Hyacinthe (D-2015-107).

20 Les investissements en renforcement du réseau de distribution visent à accroître la
21 capacité et la flexibilité d'opération du réseau de distribution.

22 • **Amélioration du réseau (53,7 M\$)**

23 Il s'agit d'investissements nécessaires afin d'assurer la fiabilité du service de distribution
24 du gaz naturel et la sécurité du réseau. Ces rubriques présentées aux pages 1 et 2 sont
25 constituées des projets identifiés dans le cadre du programme de gestion des actifs
26 (Gaz Métro-5, Document 1). Ces projets touchent les rubriques suivantes :

27 Les branchements d'immeubles sont remplacés lorsqu'il y a modification d'une conduite
28 principale ou dans le cas de fuite. Certaines modifications peuvent aussi être requises sur
29 les branchements, sur les régulateurs et sur les joints mécaniques.

1 Le programme annuel de protection cathodique consiste au remplacement ou à
2 l'installation d'anodes sacrificielles et de redresseurs de courant dans le but de maintenir
3 une différence de potentiel électrique entre la conduite et le sol environnant afin de
4 préserver la conduite.

5 Les sommes investies au niveau du mesurage sont principalement pour le remplacement
6 des compteurs neufs ou recyclés pour lesquels un sceau de non-conformité a été apposé
7 à la suite de leur inspection.

8 Les investissements au niveau des régulateurs de pression sont effectués chaque année
9 pour la construction ou la rénovation de postes de détente et pré-détente, de postes de
10 mesurage, de postes de vannes et pour le revêtement de ces postes et de leur tuyauterie
11 dans le but d'en prolonger la vie utile.

12 Au niveau des postes de livraison, des améliorations sont apportées chaque année, telles
13 que : le remplacement d'échangeur de chaleur, l'installation d'éclairage, d'abris, de
14 réservoirs et de systèmes d'odorant.

15 Des investissements sont requis annuellement au niveau des conduites principales afin
16 d'effectuer des remplacements de conduites; par exemple, le remplacement de conduites
17 corrodées, de conduites en acier recouvertes de braies de houille et de conduites en
18 aluminium et aussi, le remplacement de vannes de sectionnement.

19 • **Transmission réseau (53,2 M\$)**

20 Les investissements en renforcement du réseau de transmission visent à accroître la
21 capacité et la flexibilité d'opération du réseau de transmission.

22 • **Entreposage du gaz (2,2 M\$)**

23 Investissements nécessaires afin d'effectuer des mises à niveau aux normes
24 (ex. : Code Z-276) de l'*Association canadienne de normalisation* ou de toutes autres
25 instances normatives ou législatives, d'assurer la fiabilité et la sécurité entourant l'usine
26 de liquéfaction et d'en améliorer les procédés et les infrastructures.

27 • **Installations générales (23,4 M\$)**

28 Investissements nécessaires afin d'assurer l'entretien et l'amélioration des installations

1 générales. Voici quelques explications sur chacune des rubriques présentées à la page 2 :

- 2 - Les investissements au niveau des structures et améliorations se composent de
3 projets de modernisation des infrastructures comme l'aménagement des bureaux
4 d'affaires, les améliorations locatives, s'il y a lieu, et le réaménagement du siège
5 social.
- 6 - Des sommes sont aussi allouées pour les mobiliers et les équipements de bureau
7 dans le but de remplacer le mobilier désuet, d'aménager les nouveaux bureaux
8 d'affaires ou de nouveaux espaces de travail.
- 9 - Les investissements au niveau des équipements de transport et la machinerie
10 lourde sont requis annuellement afin de moderniser la flotte et de maintenir l'âge
11 moyen à un niveau acceptable en regard des dépenses en entretien et réparation,
12 mais aussi pour faire face à de nouveaux besoins.
- 13 - Chaque année, des investissements sont nécessaires au niveau de l'outillage et
14 des équipements de travail dans le but de maintenir, de moderniser les
15 équipements essentiels au bon déroulement des opérations et aussi de remplir de
16 nouveaux besoins.
- 17 - Les équipements informatiques sont constitués de montants investis dans la
18 téléphonie, les divers équipements de télécommunication, le remplacement
19 d'équipements et la mise à niveau du matériel et des serveurs.

20 • **Frais généraux capitalisés (15,8 M\$)**

21 Investissements correspondant aux frais généraux encourus pour la réalisation des
22 investissements ci-dessus mentionnés.

23 • **L'inventaire gaz coussin (0 M\$)**

24 En fonction du coût du gaz naturel, un ajustement de la valeur de l'inventaire de gaz
25 coussin est parfois nécessaire à l'exploitation du site d'entreposage de Pointe-du-Lac.

26 • **Réintégration amortissement des véhicules (1,1 M\$)**

27 Capitalisation de l'amortissement relatif aux catégories de matériel roulant utilisé pour la
28 réalisation des travaux. Ce traitement de réintégration d'amortissement a été autorisé par
29 la Régie selon l'ordonnancement GC-1, page 5.

- 1 **20.** L'ensemble de ces investissements est nécessaire afin d'assurer la fiabilité du service de
2 distribution et la sécurité du réseau.

21. Gaz Métro demande à la Régie d'approuver les additions à la base de tarification relatives à des projets d'investissement inférieurs à 1,5 M\$.

DÉTAIL DES ADDITIONS À LA BASE DE TARIFICATION
ACTIFS INTANGIBLES - DÉVELOPPEMENTS INFORMATIQUES
PRÉVISION 4/8 - 2016, CAUSES TARIFAIRES 2016 et 2017

(000 \$)

No de ligne		<u>ÉCARTS</u>	<u>BUDGET CAUSE 2016</u> (1)	<u>PRÉVISION 4/8 2016</u>	<u>BUDGET CAUSE 2017</u>	<u>ÉCARTS</u>
1	Améliorations - Processus d'affaires et technologie de bureau	463	4 747	5 210	5 354	144
2	Technologie mobile	(337)	1 732	1 395	1 046	(349)
3	Modernisation de la solution TI pour l'approvisionnement gazier (D-2015-207, R-3942-2015, Gaz Métro-01, Document 1, B-0028)	6 106	3 533	9 639	1 304	(8 335)
4	Total	(2) 6 232	10 012	16 244	7 704	(8 540) (2)

Note :

- (1) Les données du Budget Cause 2016 ont été redressées afin de permettre leur présentation en fonction des nouvelles rubriques proposées.
(2) Les écarts sont commentés à Gaz Métro-6, Document 3, p.3

DÉTAIL DES ADDITIONS À LA BASE DE TARIFICATION
DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU
PRÉVISION 4/8 - 2016, CAUSES TARIFAIRES 2016 et 2017
(000 \$)

No de ligne		BUDGET CAUSE 2016	PRÉVISION 4/8 2016	BUDGET CAUSE 2017
1	<u>DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU</u>			
2	Projets d'extension supérieurs à 1,5 M\$ soumis à la Régie			
3	La Corne		233	
4	Projet d'extension de réseau - Côte de Terrebonne (incluant contributions clients)	185	224	169
5	Projet d'extension de réseau - Parc industriel de Beauharnois			1 325
6	Projet d'extension de réseau - Région de Bellechasse			12 541
7	Biométhane			1 293
8		185	457	15 328
9	Projets de raccordement inférieur à 1,5 M\$			
10	Sur réseau	16 862	18 808	20 108
11	Hors réseau	17 233	18 739	20 983
12	Renforcement du réseau de distribution	1 100	1 187	1 187
13		35 195	38 734	42 278
14	<u>Total développement du réseau</u>	35 380	39 191	57 606